



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 295 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Budget primitif 2020 de la commune de Hoenheim a été voté par le Conseil municipal le 9 décembre 2019.

Le Compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier.

Le Compte administratif 2020 a été présenté au Conseil municipal du 29 juin 2021. Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2020 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels étaient par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La stabilité de la masse salariale
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services et du patrimoine
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des 3 taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de stagnation des concours de l'État
- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (création d'une maison de la musique, création de vestiaires et d'un club-house au stade omnisports, rénovation de la maison rue Ring), ainsi le lancement des travaux de rénovation-extension du centre socioculturel.

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID19 a eu des conséquences non négligeables sur les charges à caractère général (achat de masques et de produits désinfectants, prestations de nettoyage, etc) et sur les produits des services (fermeture partielle ou totale des services périscolaires et petite enfance, de l'école de musique, arrêt des locations de salle, etc).

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	1 528 610,85 € 21,80 % des dépenses réelles de fonctionnement +8,03 % par rapport à l'année 2019
Charges de personnel :	4 272 583,67 € 60,93 % des dépenses réelles de fonctionnement -2,30 % par rapport à l'année 2019
Atténuations de produits :	497 153,50 € 7,09 % des dépenses réelles de fonctionnement -2,03 % par rapport à l'année 2019
Autres charges de gestion courante :	654 126,96 € 9,33 % des dépenses réelles de fonctionnement -4,74 % par rapport à l'année 2019
Charges financières :	52 488,81 € 0,75 % des dépenses réelles de fonctionnement -14,67 % par rapport à l'année 2019
Charges exceptionnelles :	7 354,76 € 0,10 % des dépenses réelles de fonctionnement -6,70 % par rapport à l'année 2019

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	31 217,03 € 0,35 % des recettes réelles de fonctionnement -41,40 % par rapport à l'année 2019
Produits des services :	1 208 923,59 € 13,58 % des recettes réelles de fonctionnement -11,89 % par rapport à l'année 2019
Impôts et taxes :	5 918 643,10 € 66,50 % des recettes réelles de fonctionnement +1,61 % par rapport à l'année 2019
Dotations et participations :	1 653 376,50 € 18,49 % des recettes réelles de fonctionnement +0,15 % par rapport à l'année 2019

Autres produits de gestion courante : 126 533,25 €

1,42 % des recettes réelles de fonctionnement

-26,89 % par rapport à l'année 2019

Produits exceptionnels : 4 468,14 €

0,05 % des recettes réelles de fonctionnement

-91,52 % par rapport à l'année 2019

4 – Montant du budget consolidé

Les dépenses totales au titre de l'année 2020 ont été de 9 744 197,84 € et les recettes totales de 14 295 757,56€, soit un résultat global de clôture excédentaire de 4 551 559,72 €.

5 – Crédits d'investissement

En 2020, les dépenses de la section d'investissement ont été de 1 194 990,25 €, dont 922 162,71 € de dépenses d'équipement. Ces crédits correspondaient notamment au chantier de création de la maison de la musique, aux travaux de création de vestiaires et d'un club-house au stade omnisports, à la rénovation d'une maison rue Ring, à la rénovation du centre socioculturel, ainsi qu'au remboursement du capital des emprunts.

L'Etat a participé par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour 323 108,00 €, et des subventions ont été versées pour 312 784,22 €. Enfin, l'excédent de fonctionnement antérieur capitalisé était de 1 048 818,43 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

En 2020, l'épargne brute était de 1 930 843,06 €. L'épargne nette était de 1 662 041,17 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 31 décembre 2020, la dette de la commune de Hoenheim s'élevait à 1 403 790,50 €.

8 – Capacité de désendettement

En 2020, la capacité de désendettement était de 0,73 an.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2020 :

- Taxe d'habitation : 17,32%

- Taxe sur le foncier bâti : 17,14 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios en 2020 étaient :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 620,83
- Produit des impositions directes / population = 440,98
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 791,78
- Dépenses d'équipement brut / population = 81,64
- Encours de dette / population = 124,28
- DGF / population = 68,47
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 60,93 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 81,42 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 10,31 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 15,70 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2020, le personnel communal se composait de 145 agents (89 à temps complet et 56 à temps non complet), représentant 98,97 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGSA, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire.

86% du personnel était des agents titulaires.

Le personnel communal était ventilé comme suit :

- Filière administrative : 25 postes
- Filière technique : 38 postes
- Filière sociale : 37 postes (30 agents rattachés au service petite enfance et 7 au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 2 postes (Service petite enfance)
- Filière culturelle : 17 postes (Ecole de musique)
- Filière animation : 26 postes (23 agents rattachés au service des affaires scolaires et 3 au service jeunesse)

Les charges de personnel se sont élevées à 4 272 583,67 € en 2020.

Fait à Hoenheim, le 29 juin 2021



Vincent DEBES

Maire de Hoenheim

Vice-président de l'Eurométropole